

SOURCES

a) Personnel au cadre

Banque de données du *Conseil des Recteurs* - 1^{er} février 2011.

b) Personnel hors cadre

Banque de données du *Conseil des Recteurs* - 1^{er} février 2011.

Personnel pris en compte en application de l'Arrêté Royal de juin 1978 sur la création des Conseils de recherche, selon une classification par catégorie de source de financement arrêtée par la Commission "Statistiques universitaires".

Les données relatives au personnel rémunéré directement par le F.R.S.-FNRS et les Fonds associés ont été transmises par le F.R.S.-FNRS.

DÉFINITIONS ET CONVENTIONS

Personnel au cadre

Le personnel au cadre recouvre le personnel à charge de :

- l'allocation de fonctionnement,
- du budget social,
- du patrimoine non affecté.

Personnel hors cadre

Sont repris dans le personnel hors cadre :

- le personnel rémunéré par des ressources extérieures : contrats de recherche, mandataires et boursiers F.R.S.-FNRS et FRIA ;
- le personnel rémunéré par des revenus propres de l'institution.

Ne rentrent pas dans le cadre de ces statistiques :

- le personnel à charge des cliniques universitaires et des investissements immobiliers,
- les élèves assistants et les assistants volontaires,
- les postes vacants.

Avertissements

Les informations qui ont servi de base à la réalisation de ces statistiques ne permettent pas de distinguer les membres du personnel exerçant des fonctions dans plusieurs institutions. Dans ce contexte, sommer les effectifs (en nombre de personnes) de chaque institution, pour obtenir une statistique interuniversitaire, conduit à une surestimation de ceux-ci. Il est demandé de bien vouloir tenir compte de ce biais à la lecture des tableaux interuniversitaires présentés en 4.3.

Le personnel hors cadre est classé en quatre catégories : « personnel scientifique sous contrat », « boursiers de doctorat (assujettis à la sécurité sociale en application de l'A.R. du 5 juillet 1996) », « personnel technique » et « autres catégories de personnel ».

Abréviations

ETP : équivalent temps plein
PATG : personnel administratif, technique et de gestion
F.R.S.-FNRS : Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS

Sigles des institutions universitaires

ULg : Université de Liège (y compris la GxABT, anciennement FUSAGx)
UCL : Université catholique de Louvain
ULB : Université libre de Bruxelles
UMONS : Université de Mons (anciennement UMH et FPMs)
FUNDP : Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur
FUSL : Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles
FUCaM : Facultés universitaires catholiques de Mons